



L'Europe folle

L'ECON et l'appauvrissement des épargnants français

LM Invest France – 11 avril 2024

Aucun des huit membres français de la commission des affaires économiques et monétaires, l'ECON, n'a travaillé ni même étudié de près ou de loin dans la finance. Peu d'ailleurs ont réellement travaillé dans le secteur privé. C'est pourtant cette commission qui propose au Parlement européen des lois qui concernent directement le fonctionnement de notre système financier. A la clé, des décisions iniques.

Notions de base sur l'Europe

La Commission européenne, dont le siège est à Bruxelles, soumet des propositions de loi et veille ensuite à leur bonne application. Elle est l'organe exécutif de l'Europe et est présidée par Ursula von der Leyen. Le Parlement européen, dont le siège se situe à Strasbourg, exerce trois pouvoirs fondamentaux, législatif, budgétaire et de contrôle politique. Autrement dit, ses députés, élus par les 450 millions de citoyens au suffrage universel direct depuis 1979, votent les lois. La Présidente du Parlement européen est Roberta Metsola. Afin de préparer le travail parlementaire, il existe 24 commissions permanentes dont les députés sont membres, qui rédigent des rapports et qui siègent à Bruxelles cette fois, afin d'être proche de la Commission européenne qui assure les travaux préparatoires.

Parmi ces 24 commissions, celle qui nous intéresse est celle des affaires économiques et monétaires, dite « ECON ». Elle compte 61 membres et 55 suppléants. C'est trop.

Parmi eux, 6 Français et 2 suppléants, soit 8 membres français sur 116 au total, représentant 7% du contingent. C'est trop peu.

Parmi ces 8 Français, 4 ont travaillé dans le privé. Claude Gruffat a dirigé le groupe Biocoop pendant 15 ans. France Jamet, membre du RN depuis 1974, a été commerçante. Stéphanie Yon-Courtin a été avocate au barreau de Paris et Laurence Sailliet a été Diététicienne-nutritionniste à Pau. Enfin, strictement aucun des huit membres français de l'ECON n'a travaillé ni même étudié de près ou de loin dans la finance. C'est un vrai problème.

ECON – Députés représentant la France

Personne	Pas Parti extrême	Travail Finance	Travail Privé
Manon AUBRY	✗	✗	✗
Gilles BOYER	✓	✗	✗
Claude GRUFFAT	✓	✗	✓
France JAMET	✗	✗	✓
Aurore LALUCQ	✓	✗	✗
Stéphanie YON-COURTIN	✓	✗	✓
Pascal CANFIN suppl.	✓	✗	✗
Laurence SAILLIET suppl.	✓	✗	✓

Source <https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/econ/home/members>

« Protection des épargnants », vraiment ? Plutôt une addition à 2,4Mds€ de rétrocessions

Dans le cadre d'une consultation publique appelée *Retail Investment Strategy* (RIS) lancée en 2021 par la commissaire européenne aux Services financiers, à la stabilité financière et à l'Union des marchés des capitaux, Mairead McGuinness (Irlandaise, députée européenne de 2004 à 2020, puis commissaire européenne), c'est donc l'ECON qui a été chargée des travaux préparatoires. La RIS englobe un sujet primordial, enjeu majeur de la consultation, qui est celui des rétrocessions des frais de gestion, dont LM Invest France fait la définition suivante :

Rétrocession - « N.f. Principe consistant à faire rémunérer le conseil en investissements financiers par le fournisseur des produits financiers sélectionnés et non par le Client, reposant ainsi sur un conflit d'intérêt patent et une opacité totale. »

Le marché de l'assurance vie en France représente environ 1.800Mds€ d'encours, dont ~30% sont investis en UC, générant ~14Mds€ de frais de gestion selon une estimation d'LM Invest France. Il est possible d'abaisser ces frais à 6Mds€. A la clé, 8Mds€ d'économies pour l'épargnant. En estimant à 30% les montants des rétrocessions perçues, l'enjeu pour les conseillers est de l'ordre de 2,4Mds€ ! Pour les sociétés de gestion, le trop-perçu représente 5,6Mds€. Une telle démarche devient urgente : réinventons le système de la distribution des produits financiers en France, rendons 8Mds€ de commissions et rétro-commissions aux épargnants, à service strictement équivalent.

La consultation RIS enterrée ni vu ni connu

Seulement voilà, la définition des rétrocessions proposée par LM Invest France n'est pas partagée par tous, et surtout pas par les Conseillers en Investissement Financiers (CIF) non indépendants qui vivent de ce système -à 2,4Mds€ l'enjeu, on les comprend.

Dans un vibrant plaidoyer en faveur des épargnants les plus démunis, un ancien président de la Commission Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP) se lance en mars 2023¹ dans une démonstration totalement farfelue selon laquelle les rétrocessions permettent d'abaisser les coûts du conseil et d'améliorer la qualité du service : « *tout fonctionne bien, personne ne se plaint* » précise-t-il. Il pourra en parler aux épargnants d'H2O².

S'agissant de la consultation RIS, l'ancien représentant des CGP est clair -rappelons que nous sommes alors en mars 2023 : « *on va discuter, à nous de travailler avec les parlementaires européens, à nous de convaincre les parlementaires français hein, et je remercie les membres de la commission ECON français qui sont tous derrière nous.* »

Discussions fructueuses et travail efficace avec l'ECON donc : un an plus tard en mars 2024, le sujet des rétrocessions est enterré³.

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=8yLf4wvXXxU>

² <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/scandale-h2o-plus-de-3300-epargnants-vont-porter-plainte-devant-les-tribunaux-1893959>

³ <https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/protection-des-epargnants-le-parlement-vide-de-sa-substance-le-projet-europeen-2084597>